

L'UCV poursuit le dialogue avec le canton dans le but de vous présenter un projet de convention sur une nouvelle répartition des charges canton communes qui recueille votre aval.

ACTUALITÉS

1. Négociations financières

Les projections faites de part et d'autre depuis 6 mois mûrissent lentement mais sûrement. Chaque partenaire doit y trouver son compte sans pour autant perdre de vue ses objectifs de départ. C'est ce qu'on appelle du "win-win".

L'objectif des communes est, nous le rappelons, un rééquilibrage durable et équitable des charges liées qui leur permet de faire face à leurs responsabilités en matière d'investissements. Investissements qui, soulignons-le, sont souvent dictés par la législation.

L'ambition principale de l'UCV est de casser les courbes de progressivité des charges liées ; principalement, celle de la facture sociale, soit une contribution des communes réduite à 1/3 de l'augmentation de la facture sociale. Par symétrie, le partage de la facture des soins à domicile serait traité de la même manière. Autre élément essentiel : une baisse réelle des charges dès l'année de l'entrée en vigueur de l'accord.

A cette priorité viennent s'ajouter la facture policière et la levée des moratoires sur les subventions aux routes et aux bâtiments classés.

En partenaires solidaires, les communes tiennent compte dans leurs revendications des défis auxquels leur canton est aussi confronté en matière d'investissements.

En s'appuyant sur la résolution prise par le conseil de l'UCV le 2 mai dernier, nos délégués poursuivent le dialogue dans ce sens.

2. Constructions scolaires

Pour mémoire, les délégués de l'UCV ont proposé un règlement allégé qui doit être complété d'une convention destinée à assouplir les directives actuelles. Ils ont rappelé que selon l'article 27 LEO la planification est de compétence communale, d'entente avec les autorités cantonales. Notre objectif principal est la diminution des coûts de construction en réduisant, entre autres, les volumes des salles de classes.

Après avoir procédé à une comparaison inter-cantonale, nos représentants ont proposé des normes minimales.

A l'appui de leurs revendications, nos délégués n'ont pas manqué de souligner que l'argumentation pour Harmos et LEO signalait qu'il n'y aurait aucun coût supplémentaire dans l'utilisation des locaux.

Afin de permettre aux projets communaux en cours d'avancer, **l'UCV a requis** la finalisation de la première étape des travaux en juin et partant, **la validation sur le plan**

politique des normes minimales proposées. Le cas échéant, cet objet pourrait être inclus dans l'accord financier. Ainsi, nous comptons pouvoir vous informer prochainement des décisions prises dans ce domaine.

ASSOCIATION

3. Contribution aux frais d'infrastructure collective

Nous revenons sur cette question évoquée dans [UCV-Info 10](#) lien : deux règlements-type et une directive seront mis prochainement à disposition par le service des communes et du logement.

4. Cours de politique locale

l'IDHEAP organise cet automne un cours ayant pour thème : « Les communes en action – Formation en politique et gestion communales » douze jeudis du 19 septembre au 19 décembre 2013. Informations détaillées et inscriptions sur www.idheap.ch/plgc.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

Aucune nouvelle consultation en cours.

L'UCV a répondu aux deux consultations fédérales concernant les droits politiques.

Pully, le 27 mai 2013

le Comité UCV